

## Compte-rendu du CTSD du 14 septembre 2017

### 1) Déclaration préalable de la FSU

Un nouveau CTSD est convoqué ce jour suite au vote unanime contre des représentants des personnels lors du CTSD d'ajustement de rentrée du 5 septembre.

Si la FSU 23 se félicite que les discussions et les arguments portés par ses représentants lors du dernier comité aient abouti à des attributions de moyens provisoires justes et nécessaires qui vont permettre aux équipes de mettre les élèves qui leur sont confiés en situation de réussite, elle ne peut accepter pour autant d'en rester là.

D'autres situations qui nécessitent une ouverture sont en attente. La FSU 23 espère que ce CTSD sera l'occasion de trouver des solutions pour ces équipes dont l'engagement n'est plus à démontrer et dont la mission de faire réussir tous les élèves est rendue difficile par des effectifs trop élevés.

Par ailleurs, ces ajustements tardifs mais nécessaires se font au détriment de la brigade de remplacement et par conséquent des conditions de travail de l'ensemble des personnels du département. C'est pourquoi la FSU 23 dénonce l'insuffisance des moyens et leur répartition injuste à l'échelle du département. En cela, la FSU 23 se félicite que l'administration partage enfin le constat d'inégalités territoriales insupportables. Nous attendons une réponse avant la prochaine carte scolaire.

La FSU condamne également les choix politiques de l'administration (du ministère à la DSDEN23 en passant par le rectorat) qui, connaissant depuis le mois de mars 2017 que la rentrée se ferait en sous-effectif, a délibérément fait le choix d'organiser cette pénurie en ne recrutant pas à la hauteur des besoins dans le cadre du concours et en actant très tôt le recours aux personnels contractuels comme LA solution.

La FSU 23 rappelle son attachement à un Service Public d'Education de qualité et au recrutement par concours de professeurs des écoles sous le statut de fonctionnaire.

En effet, ce statut présente une double garantie : celle d'apporter les protections nécessaires aux fonctions de professeurs des écoles et de garantir aux usagers l'égalité, la neutralité, la continuité du service public.

C'est pourquoi, pour la FSU 23, le recours à l'emploi de personnels contractuels n'est pas une solution acceptable.

D'une part, parce que l'administration ne crée pas pour ces personnels des conditions d'entrée dans le métier satisfaisantes. Elle leur confie la responsabilité d'une classe au pied levé, sans préparation, sans travail en équipe possible, ni formation. Ces conditions d'entrée dans le métier risquent de détourner ces agents de l'enseignement qui souffre déjà d'une crise de recrutement. La FSU 23 mettra tout en œuvre pour faire valoir les droits de ces personnels.

D'autre part, parce que dans ces conditions, le service public d'Education Nationale ne peut être un Service Public de qualité et ambitieux qui mettrait fin aux inégalités scolaires et permettrait la réussite de tous les élèves.

De la même manière, la FSU 23 déplore et condamne la dégradation des conditions de travail au sein des services de la DSDEN 23.

Depuis près de 6 mois, le Secrétaire Général cumule l'intérim d'IA-DASEN avec ses propres fonctions. Durant l'été, les services ont subi le transfert de la paie à Limoges. Le fonctionnement des services ne tient plus que par le surinvestissement des personnels administratifs restants et des agents nouvellement nommés alors qu'ils sont pour la plupart contractuels. Comment croire que, dans de telles conditions, le service public d'Education du département et la gestion des personnels enseignants soient ou restent opérantes ? Le fonctionnement des écoles, le service public rendu aux usagers sont lourdement impactés.

La FSU 23 porte un tout autre projet. Un autre projet pour l'Ecole qui ne sera possible qu'avec le recrutement de personnels fonctionnaires enseignants et administratifs formés.

### 2) Propositions d'ajustements de rentrée :

Le SG revient sur les propositions formulées lors de la dernière réunion de comité technique :

- Gel d'un poste à Martin Nadaud, Bourganeuf, pour une ouverture provisoire à Marie Curie, avant régularisation lors de la prochaine carte scolaire.

La FSU23 fait remarquer qu'elle a toujours défendu la volonté des personnels qui souhaitent maintenir le poste à Marie Curie. Néanmoins l'IA avait pris une décision contraire, et **il est regrettable qu'aujourd'hui on se retrouve face à cette situation.**

- Ouverture de classe provisoire à Faux-La-Montagne (3<sup>ème</sup> classe).
- Ouverture de classe provisoire à Grand-Bourg (6<sup>ème</sup> classe).
- Ouverture de classe provisoire à Saint-Frion (2<sup>ème</sup> classe). Le passage d'une classe unique à deux classes induit la modification de la décharge de direction qui passe de 4 à 10 jours.

- Ouverture de l'ULIS école à Châtelus-Malvaleix.
- Gel provisoire du poste d'animateur TICE pour asseoir un poste de psychologue scolaire. La FSU regrette que l'ambition pour le numérique à l'école transcrite dans la loi de Refondation de l'École ne puisse se réaliser en Creuse.

Rappel de l'évocation par la FSU de la situation des écoles de Saint-Laurent et de Saint-Victor-en-Marche. Le SG rappelle qu'il ne fera pas de proposition pour ces deux écoles.

- Saint-Laurent : 97 élèves pour 4 classes (100 en janvier). L'IEEN de Guéret 2 explique que 25 élèves ne sont pas domiciliés sur le secteur de recrutement de l'école. De nombreux élèves viennent de Sainte-Feyre ou de La Saunière, et ces inscriptions fragilisent les effectifs de ces deux écoles. L'IEEN précise qu'elle travaille à relocaliser ces élèves sur leur bassin de recrutement. La FSU explique que cette situation est le résultat de la mise en concurrence des écoles (rythmes, activités péri-éducatives non financées par l'Etat...). La FSU23 rappelle qu'à d'autres cartes scolaires, l'IA avait fait le choix d' « accompagner la demande sociale » sur la ville de Guéret, pour répondre au choix des parents. La FSU s'interroge : comment peut-on laisser 25 élèves par classe à Saint-Laurent ? Les élèves et les enseignants n'ont pas à subir les conséquences de cette situation.

L'IEEN de Guéret 2 indique que si l'inscription relève bien de la compétence de la mairie, l'admission des élèves est de la responsabilité des directeurs qui peuvent les refuser quand les conditions d'accueil ne sont pas satisfaisantes. Elle précise qu'elle aurait soutenu les équipes si elles en avaient fait la demande. Le SG maintient sa position. La FSU 23 demande si le refus d'admettre les élèves au-delà de 25 par classe doit se généraliser à l'ensemble des écoles de la Creuse ? Comme c'est le cas à Evaux les Bains élémentaire avec 28 CE2/CM1/CM2 ou à la maternelle de La Courtine avec 27 élèves ou encore avec les 32 élèves de maternelle à Saint Victor.

L'IEEN de Guéret 2 indique qu'il n'y a pas de locaux disponibles dans l'enceinte de l'école...

La proposition de la mairie est de mettre à disposition la salle du conseil municipal. Il s'agit d'un bâtiment Mairie-Ecole : la salle du conseil jouxte donc l'école !

La FSU23 a pu observer que l'appréciation des conditions d'accueil varie d'une école à l'autre, ce qui s'explique par les inégalités territoriales. La FSU souhaite que ces conditions d'accueil soient définies en fonction de critères précis avant la prochaine carte scolaire.

- Saint-Victor-en-Marche : là encore, refus du SG de revenir sur sa proposition. L'IEEN de Guéret 2 reconnaît que la situation n'est pas satisfaisante, mais qu'il n'y a pas de possibilité sans empiéter sur la brigade de remplacement, ce qui n'est pas envisageable. La FSU demande si elle accompagnera les enseignants s'ils refusent d'accueillir les 3 TPS prévus en janvier. L'IEEN confirme, mais la FSU regrette que ce soit une fois encore à l'encontre de la loi de Refondation de l'École qui prévoit de renforcer la scolarisation des enfants de moins de 3 ans.
- La FSU attire l'attention de l'administration sur la situation de l'ULIS collège d'Aubusson qui accueille 14 élèves alors que la réglementation prévoit un maximum de 10. Ce dépassement complexifie la tâche du personnel contractuel recruté sur ce poste, et dégrade le suivi d'élèves déjà fragiles. La FSU demande le dédoublement de ce dispositif car elle juge que l'Education Nationale n'est pas en mesure de garantir l'accompagnement et les conditions de réussite de ces élèves à besoin éducatifs particuliers, malgré la présence des 3 AVS dont l'IEEN Guéret 2 se félicite.

Devant l'insistance de la FSU23, le SG propose une suspension de séance. Au retour, le SG campe sur sa position et soumet sa proposition au vote.

Vote : Contre : 8 (FSU), NPPV : 1 (UNSA)

### 3) Questions diverses :

- Nous souhaiterions être destinataires de la dernière nomenclature LOLF. L'administration n'est pas en capacité de nous fournir le document.

- Où en est-on concernant le recrutement de contractuels en Creuse ? Combien sont déjà recrutés ? Combien seront recrutés lors de l'année scolaire ? Quel accompagnement et quelle formation leurs sont destinés ?

8 contractuels ont été recrutés. 1 a déjà démissionné. La FSU s'interroge sur les raisons d'un recrutement en-dessous des moyens budgétés. La FSU rappelle à la DIPER que la circulaire du 20 mars 2017 stipule que lorsque les contractuels sont recrutés à la rentrée pour une année scolaire entière l'échéance de leur contrat doit être fixée jusqu'à la veille de la rentrée suivante, et doivent en conséquence percevoir un salaire pendant l'été. Un avenant au contrat signé devrait donc être nécessaire. La responsable de la DIPER s'engage à contacter le Rectorat à ce sujet.

- Combien de brigades sont nommés sur un poste jusqu'à la fin de l'année ou effectuent des compléments de service ? Combien de brigades restent disponibles pour assurer les remplacements ponctuels ?

Il reste donc 17 BM, y compris les 11 BM FC dont certains à temps partiels ou en congé formation.

- Comment sont organisés les compléments de services (temps partiels, décharges de direction...) ?

Les décharges sont effectuées par les TRS, sauf pour les écoles d'une et deux classes où elles sont effectuées par les BM. La liste des TRS sera fournie « dès que possible ».

- Les annonces de réduction des contrats aidés au niveau national entraînent aussi des questionnements au niveau départemental. Dans quelle mesure l'Éducation Nationale creusoise est-elle touchée par ces réductions ? Combien de personnels accompagnent des élèves en situation de handicap ? Quel est le bilan du recrutement et des personnels passés en CDI ? Dans ce cadre, nous souhaiterions être destinataires de la liste des personnels en CUI— CAE et leurs affectations et la liste des personnels AESH (en CDD et en CDI) et leurs affectations.

La responsable de la DIPER indique qu'il y a :

- 70 CUI faisant fonction d'AESH. 51 sont recrutés, il en reste 19.

- 54 ETP d'AESH (il reste une petite marge de 2 ETP environ).

Une liste des CUI et AESH sera envoyée « dès que possible ».

- Nous souhaiterions avoir communication d'un état des remboursements et des enveloppes des frais de déplacement.

La FSU fait remarquer que certaines enveloppes sont déjà vides, et demande quand elles seront abondées. La responsable de la DIPER répond qu'elle ne sait pas. La FSU demande que si l'administration n'est pas en capacité de payer les frais de déplacement, il ne faut plus qu'elle demande aux personnels de se déplacer.

- Quel bilan pour les dépassements d'ORS et les périodes compensatoires pour l'année scolaire 2016-2017 ?

229h15 ont été effectuées en 2016-2017. 186h30 ont déjà été récupérées l'an passé. Il reste donc 35h15 à récupérer sur l'année 2017-2018.

Sur la question de la validité des dépassements d'ORS pour les BM basés dans des écoles à 4 jours, et devant intervenir à la demande de l'administration le mercredi matin, le service juridique du Rectorat indique que c'est possible. L'administration indique qu'elle n'y aura recours qu'exceptionnellement, et sur la base du volontariat. *Le SNUipp-FSU 23 invite donc les personnels BM à faire savoir à l'administration s'ils sont volontaires... ou pas ! Cf courriers proposé dans le message SNUipp-FSU 23 du jeudi 14 septembre*

- Nous souhaiterions avoir un rapport sur le fonctionnement des RASED pour l'année scolaire passée : bilan des demandes et des interventions, état des remboursements des frais de déplacement pour ces personnels.

La FSU rappelle que selon le cadre réglementaire un bilan doit être présenté en CT. L'IEN de Guéret 2 indique qu'elle le communiquera quand elle le pourra.

- Enseignement de l'allemand : bilan pour 2016-2017 et organisation pour 2017-2018.

L'IEN de Guéret 1 indique que 10 collèges sont concernés, mais qu'elle n'a pas de chiffres précis pour les écoles pour l'instant.

- Fonctionnement et organisation de la DSDEN. Un nouvel organigramme est en cours d'élaboration. La FSU observe depuis plusieurs années une diminution des effectifs du personnel de la DSDEN et craint une détérioration de la gestion de proximité, au détriment des personnels et des usagers. La FSU regrette également que de trop nombreux emplois soient pourvus par des personnels contractuels faute de recrutement à la hauteur des besoins et qu'un turn over incessant des personnels soit organisé.

- Infirmier(e)s scolaires : Ces personnels constatent également des retards conséquents (plusieurs mois) du paiement de leurs frais de déplacement dans le cadre de leurs missions. Pouvez-vous nous communiquer un état de l'enveloppe destinée à couvrir ces besoins ? (Cf question frais de déplacement).

- Demande de bilan social :

L'article 37 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat indique que les "*Les comités techniques reçoivent communication et débattent du bilan social de l'administration, de l'établissement ou du service auprès duquel ils ont été créés. Ce bilan est établi annuellement. Il indique les moyens, notamment budgétaires et en personnel, dont dispose ce service et comprend toute information utile eu égard aux compétences des comités techniques*". L'arrêté du 23 décembre 2013 fixant la liste des indicateurs contenus dans le bilan social prévu par l'article 37 du décret suscitait La liste des informations devant figurer dans le bilan social qui doit être présenté et débattu au sein du comité technique.

Le SG nous répond qu'une fois de plus il n'a pas d'élément à nous donner. La FSU insiste sur le fait que des indicateurs ont été construits (important investissement tant au niveau du budget que du travail effectué) et déplore qu'il n'y ait aucune volonté de s'en servir, alors que cela permettrait des débats objectifs, au niveau départemental et académique.

- Communication du rapport annuel du CHSCTD (dans le cadre de l'article 48 du décret 82-453 du 28 mai 1982). Le SG a besoin de plus de temps. La FSU propose de le mettre à l'ordre du jour du CHSCT, car il est urgent d'apporter des réponses au niveau individuel et collectif, pour la mise en place de mesures de prévention.

*Les représentants du personnel : Fabrice Couégnas, Stéphanie Durand, Trémur Duval, Lucile Guillemain, Luc Marquès, Christophe Ruby, Stéphane Picout, Catherine Vallès*